



Direction Départementale des
Territoires de l'Indre
Cité Administrative
Boulevard Georges Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAURoux CEDEX

Nantes, le 14/02/2019

Objet : Projet de centrale photovoltaïque - Constat d'absence d'avis rendu par la MRAE

Madame, Monsieur,

La société Saint-Marcel Energie prend acte de l'absence d'avis rendu par la MRAE pour son projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Marcel (36).

En l'absence d'observation de l'autorité environnementale, la société n'est pas tenue de formuler une réponse telle que prévue par l'article L122-1 du code de l'environnement.

Le préfet de l'Indre ainsi que le public seront toutefois à même d'apprécier l'évaluation environnementale du projet au regard de l'étude d'impact jointe au dossier de demande de Permis de Construire soumis à enquête public.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement,

Alexandre DUCHENE
Chef de projets